

D2024-6-5-6REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU****Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeudi 27 Juin 2024 à 20h30**Nombre de membres en exercice : **61**Nombre de membres présents : **41**Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **9**Nombre de membres excusés : **4**Nombre de membres absents : **7**

Date de convocation :

21 juin 2024Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :**- 8 JUIL. 2024**et publication par la mise en ligne sur
le site internet le :**- 8 JUIL. 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt et un juin deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt et un juin deux mille vingt-quatre.

Mme Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

1 - Commande Publique**1.2 - Délégation de Service Public**

Objet : Délégation de Service Public (DSP) du réseau de transport public et des mobilités– Rapport sur les motifs du choix du candidat

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			Mme Catherine CAILLY		
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT				X	
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER			M. Jean-Claude RUAULT		
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Éric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			M. Serge COUASNON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN			Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS			Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				X	
TOTAL	41	0	9	4	7
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	41				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	50				

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Par délibération en date du 28 septembre 2023, le Conseil Communautaire a décidé d'approuver le principe de recours à une délégation de service public (DSP) pour la gestion du réseau de transport public et des mobilités.

Cette concession sera conclue pour une durée de 5 ans et entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2024.

Conformément aux dispositions L.1411-1 et suivantes du GCCT, à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2019 relative aux contrats de concession et au décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrat de concession, une consultation restreinte a été ouverte.

Deux dossiers de candidatures ont été reçus par l'Intercom de la Vire au Noireau avant la date et heure limite fixée dans l'avis de concession, à savoir le 30 novembre 2023 à 14h00.

La séance d'ouverture des plis s'est tenue le 30 novembre 2023.

Après examen des garanties professionnelles et financières, du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, en application de l'article L 1411-1 du CGCT, la Commission de Délégation de Service Public (C-DSP) a admis les deux candidats à remettre une offre lors de sa séance du 11 décembre 2023 : la Société Voyages Robert et la société autocars Delcourt.

Après mise à disposition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sur la plateforme dématérialisée, la date limite de réception des offres a été fixée au 8 mars 2024 à 12h00.

Un seul candidat a déposé une offre dans les délais impartis :

- la société Voyages Robert

Lors de sa réunion en date du 3 avril 2024, la C-DSP, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a émis un avis favorable à l'engagement d'une phase de négociation par la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau sur les propositions techniques et financières avec la société Voyages Robert.

C'est dans ce contexte, que la Présidente a engagé une phase de négociation avec Voyages Robert. Cette phase s'est déroulée en trois séances de négociations : le 12 avril 2024, le 29 avril 2024, et le 24 mai 2024.

En date du 27 mai 2024, un courrier a été adressé à la société Voyages Robert lui demandant de transmettre son offre finale sur la base des échanges et précisions apportées lors de la dernière séance de négociation.

La date et l'heure limite de remise des offres ultimes consolidées a été fixée au vendredi 31 mai 2024 à 12h.

La société Voyages Robert a été convoquée à une réunion en date du 6 juin 2024 destinée à la finalisation du projet de contrat.

Ainsi, après négociations avec le candidat et analyse de son offre finale, Madame la Présidente, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, a décidé de soumettre à l'approbation du Conseil Communautaire le choix du candidat et le contrat de délégation de service public.

Suivant la présentation faite aux membres du Bureau communautaire, réuni en séance le 12 juin 2024, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- Approuver le choix de retenir comme Concessionnaire, le candidat VOYAGES ROBERT,
- Approuver le contrat de Concession et l'ensemble de ses annexes tels que résultant de la négociation avec le dit candidat,
- Autoriser Madame La Présidente à signer le contrat de Concession et ses annexes ainsi que tout document afférent,
- Autoriser Madame La Présidente à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération qui sera prise.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	2
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Valérie DESQUESNE
Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Catherine Gourney-Leconte".